

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN PASSATION DE MARCHES AU PROFIT DE WURI-BENIN	
Employeur	Programme WURI/ANIP
Type de Contrat	Contrat à durée déterminée renouvelable (2 ans)
Superviseur hiérarchique	Coordonnateur national du Projet WURI-Bénin
Lieu d'affectation	COTONOU – UGP WURI
Candidature	<p>Dossier de candidature (CV, lettre de motivation, photocopies des diplômes et des certificats obtenus, copies des preuves des expériences professionnelles ou tout autre document prouvant l'expérience professionnelle requise, contrats de travail et postes occupés et références pertinentes accompagné d'une copie du certificat NPI/fID) a déposé au Secrétariat de l'UGP, sis dans la rue de Golden Tulip Hôtel à 150m de la plage OBAMA BEACH au plus tard le 29 Mars 2023 à 16 h (Heure de Cotonou, Benin).</p> <p>Les copies légalisées des diplômes et attestations seront requises avant les négociations.</p> <p>L'UGP n'est pas tenue de donner suite à cet présent avis.</p>

I- INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET

CONTEXTE
<p>Près de la moitié des habitants de l'Afrique subsaharienne, soit environ 500 millions de personnes, n'ont aucune preuve juridique de leur identité. Ce manque de documents d'identification crée d'énormes problèmes quotidiens pour les personnes concernées et pour l'administration. En effet, les systèmes d'identification sont devenus un des piliers fondamentaux de la société pour établir un contrat social entre le gouvernement et les citoyens, faciliter l'accès des citoyens aux services publics tels que la santé, l'éducation, etc.</p> <p>Le Bénin a été choisi pour être dans la deuxième phase de pays participants au programme régional de la Banque mondiale sur la mise en œuvre de systèmes d'identification en Afrique. Ce programme s'inscrit en droite ligne du premier pilier du PNDES (plan national de développement économique et social) intitulé "Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable". Il vise d'une part la mise en place d'un système d'identification unique s'insérant dans le cadre de la CEDEAO, d'autre part de créer une plateforme pour les gouvernements africains encourageant l'exploitation conjointe de l'identité numérique nationale en tant que levier de développement socioéconomique.</p>
OBJECTIF DU PROJET
<p>Le programme a pour objectif global d'augmenter le nombre de personnes qui ont une preuve d'identité unique reconnue par le gouvernement et qui facilite l'accès aux services sociaux. Il sera mis en œuvre à travers trois composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COMPOSANTE I : Renforcement du cadre juridique et institutionnel ; - COMPOSANTE II : Mise en place de la plateforme fID fiable et inclusif ; - COMPOSANTE III : Promotion de l'accès aux services au travers des identifiants fID).

RESULTATS ATTENDUS

Le projet a plusieurs retombées inscrites au niveau des résultats attendus. Entre autres, il y a :

Retombées nationales :

- i) Enrôler au registre **national fiable d'identification des personnes physiques** des béninois résidant à l'étranger (notamment dans l'espace CEDEAO) en y réglant les problèmes d'actes d'état civil des personnes enrôlées.
- ii) Implémenter les Centres d'Enregistrement des Données Identitaires (CEDI) dans les Communes du Bénin
- iii) Appuyer et renforcer les capacités des Agences gouvernementales impliquées dans la mise en œuvre du projet ;
- iv) Appuyer le Projet ARCH et l'opérationnalisation de l'ANPS ;
- v) Modernisation de l'administration et la **mise en œuvre des services aux personnes** (état civil, carte nationale d'identité, administration fiscale, étudiants, permis de conduire et passeports, fonctionnaires et pensions, recensement de la population, certificat d'identification etc.)

Retombées régionales :

- i) Une plus grande facilité de **circulation des personnes** au-delà des frontières, conduisant à une intensification de la migration
- ii) Une plus grande facilité de **circulation des capitaux** (argent, biens et services) au-delà des frontières
- iii) Résolution du problème de la **fragilité et de la résilience transfrontalière** à travers le renforcement des capacités des groupes transfrontaliers vulnérables à prouver leur identité, la protection de l'accès et les services
- iv) **Économies de coûts** potentielles grâce à des économies d'échelle dans le cadre des formations, des campagnes de communication, etc.

II- DESCRIPTIF DU POSTE

MISSIONS

II/Elle travaille sous l'autorité du Coordonnateur de l'UGP, en étroite collaboration avec les autres membres de l'UGP. II/Elle entretient des relations fonctionnelles avec les organes de passation et de contrôle des marchés au niveau de l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP) et du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

II/Elle assure le bon déroulement du processus de passation de l'ensemble des marchés. II/Elle assure la coordination de toutes les activités de passation des marchés, veille au bon fonctionnement du système général de passation des marchés et à l'atteinte des objectifs du Plan de Passation des Marchés approuvé par le Comité de pilotage du Projet et l'IDA.

Les missions comprennent des tâches tout au long du cycle des marchés : planification / programmation des marchés, passation des marchés, exécution et suivi des marchés, conformément aux règles et procédures de la Banque Mondiale. Le/la SPM aura pour mandat de :

- Mettre sur pied la fonction de passation des marchés au niveau du projet ;
- Contribuer à la mise en place/mise à jour des instruments de base de la passation de marchés dans le respect strict des procédures de la Banque mondiale (manuel de passation des marchés et documents de gestion des marchés conformes aux exigences du manuel d'exécution du projet) ;
- Mettre en place des outils de gestion des marchés adaptés aux besoins du projet, dont le plan annuel de passation des marchés et sa mise à jour périodiquement ;

nj

- Superviser la formation des bénéficiaires et partenaires sur les procédures de passation de marchés applicables au projet ;
- Développer des mécanismes de suivi de l'exécution des contrats, des procédures et pratiques nécessaires à la transparence, l'intégrité et la traçabilité du système de passation des marchés, notamment la publicité et le système de classement.

le/la SPM sera :

- Responsable de la mise en place d'un système de gestion de la passation des marchés comprenant (i) la planification des opérations de passation des marchés, (ii) le suivi de l'avancement, (iii) l'analyse des écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés. Le dispositif de passation de marchés à mettre en place sera intégré dans le système informatique intégré de gestion fiduciaire mis en place.
- Responsable de la qualité de l'ensemble du processus d'acquisition, et plus précisément de ce qui suit :
 - a. Faire le suivi auprès des services techniques bénéficiaires de l'acquisition ou de l'unité d'Exécution du projet de la préparation et la finalisation des termes de référence (TDR), pour les acquisitions de service de consultant, et des spécifications techniques des fournitures et travaux ;
 - b. Assurer le contrôle qualité des dossiers d'appel d'offres, et des demandes de propositions (suivant les modèles fournis par l'IDA) préparés par les experts techniques, et assurer leur transmission/vente selon le cas ;
 - c. Procéder au lancement des appels d'offres (le cas échéant aux avis à manifestation d'intérêt ou présélection), selon les modes convenus dans le(s) accord(s) de crédit ou de don;
 - d. Veiller à la bonne gestion des appels d'offres en cours ;
 - e. Participer aux séances publiques d'ouverture des plis pour fournir des conseils et assurer le contrôle qualité des rapports d'ouverture des offres et propositions reçues, préparés par les experts techniques ;
 - f. Assurer le contrôle qualité des rapports d'ouverture de plis et d'évaluation des offres à signer conjointement par les autres membres désignés de ces commissions ;
 - g. Etre l'interlocuteur de la Banque mondiale et du Contrôle National pour toutes les questions relatives aux acquisitions notamment pour toutes les communications liées à l'obtention des non-objections de la Banque mondiale et du Contrôle National ;
 - h. Assister les experts techniques dans la préparation des contrats, après l'obtention des avis de non objection si c'est requis, et veiller à leurs signatures par les personnes habilitées à le faire ; et,
 - i. Concevoir et mettre en place une base de données fournisseurs, et développer des statistiques de gestion qui permettront à la Banque mondiale de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés.
- Chargé(e) de planifier, préparer et coordonner le calendrier d'acquisition des services de consultants, de fournitures et travaux pour le projet ;
- Responsable de l'établissement de tous les rapports d'activités prescrits par le manuel des procédures d'acquisition de l'UCP, mais également de tout autre rapport que la Banque mondiale pourrait demander dans le cadre de l'exécution du projet.
- Responsable de la mise en place d'un système de classement des dossiers de passation des marchés qui inclura pour chaque marché tous les documents relatifs à ce marchés y compris les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue a posteriori de la Banque mondiale ou audit externe de la passation des marchés.

- Assurer régulièrement l'introduction des documents de passation de marchés dans STEP.
- Contribuer au processus d'amélioration permanente des solutions pour les aspects passation des marchés et fournir des inputs pour les manuels correspondants.
- Exécuter toutes tâches à lui confiées par le Coordonnateur de l'UGP du Projet en relation avec les tâches définies dans ses TDR.

Dans sa mission au sein de l'équipe, le/la Spécialiste en passation de marchés apportera un conseil utile à tous les membres de l'équipe dans :

- a. la phase d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et de proposition d'attribution du marché ;
- b. l'assistance à la réponse aux demandes de clarification des soumissionnaires ;
- c. la réponse aux commentaires de la Banque et de tout autre bailleur de fonds ;
- d. les propositions de solution alternative lorsqu'un problème de passation des marchés ne peut être résolu à l'interne ;
- e. l'examen de toute correspondance arrivée ou départ concernant la passation des marchés afin de s'assurer que le courrier a reçu le traitement adéquat dans le parfait respect des règles ; et
- f. l'interprétation des clauses du contrat en cas de différend pendant l'exécution du contrat.

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client (**incompatibilités avec certaines fonctions d'exécution**), le/la Spécialiste en passation des marchés :

- ne sera pas membre de la Commission d'Evaluation, ni de la Commission des Marchés auxquelles il/elle apporte un conseil utile pour le respect des règles ; il/elle pourrait cependant assurer le secrétariat de la Commission des Marchés ;
- ne devra pas participer aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il/elle apportera un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat ; et
- ne devra pas être dans une position de gestionnaire comptable de matières.

PROFILS REQUIS

Le candidat doit remplir les critères de qualification suivants :

- Disposer d'un diplôme supérieur (minimum BAC + 4) en Finances, en Droit, en Économie, en Administration des affaires, Génie civil, en passation des marchés ou dans un domaine connexe d'une université agréée par le CAMES ou une université crédible ;
- Excellente connaissance des techniques de passation des marchés en générale et des règles et procédures de passation des marchés des banques multilatérales de développement (Banque Africaine de Développement, Banque mondiale, BID, BIDC, BOAD, etc.) et/ou des Organismes publics de financement de développement ;
- Avoir au moins une formation pertinente en passation des marchés délivrés par un ou des instituts de formation de renommée internationale ;
- Avoir au moins dix (10) années d'expérience dont cinq (5) au moins en qualité de Spécialiste en Passation des Marchés ;
- Maîtriser les procédures de passation des marchés de travaux, biens et services de la Banque mondiale et/ou d'autres bailleurs ;
- Avoir au moins deux expériences en passation ou contrôle des marchés publics dans le cadre de projet financé par la Banque mondiale ou autres institutions de financement international

- Avoir une connaissance avérée de la loi No 2020 – 26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin serait un atout ;
- Maîtriser l'outil informatique, notamment Word, Excel, Power point, STEP, SIGMAP, E-mail et autres outils de communication ;
-

APTITUDES

Le (la) Spécialiste en passation des marchés du projet WURI Bénin doit avoir les principales aptitudes requises pour assurer cette mission :

- Très bonne aptitude au travail en équipe;
- Très bonne capacité de communication orale et écrite avec une capacité avérée à transmettre les informations de façon claire et concise ;
- Très bonne capacité de réponse et de proactivité ;
- Avoir une bonne capacité à coordonner des efforts interdépartementaux afin d'atteindre des objectifs communs en temps utile ;
- Avoir une compétence organisationnelles avérées avec une aptitude à prioriser le travail et à gérer simultanément de multiples tâches avec un souci de qualité et du détail ;
- Posséder la capacité d'écouter attentivement, d'interpréter correctement les messages des autres et de réagir de façon appropriée ;
- Avoir une parfaite maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- Avoir la capacité d'établir des objectifs et des buts efficaces pour soi-même, les autres et l'unité de travail et de redéfinir les priorités du travail ou du projet en fonction de l'évolution des circonstances ;
- Être en mesure de faire usage d'une approche participative dans la planification des marchés et d'identifier les lacunes susceptibles d'affecter la réalisation des attentes du projet ;
- Avoir la capacité de concevoir et de mettre en œuvre les plans d'intervention nécessaires à la réalisation de la tâche souhaitée ;
- Avoir une parfaite aptitude en coordination, planification exécution et contrôle des projets/programmes ;
- Avoir des aptitudes en planification stratégique et gestion du cycle des marchés publics
- Aptitude au travail collaboratif avec de nombreux partenaires ;
- Intégrité professionnelle;
- Expression écrite et orale courante en français.

CONDITIONS D'EMPLOI

Les conditions d'emploi feront l'objet d'un contrat à négocier avec l'administration en charge du projet.

OBLIGATIONS DU SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES

Le SPM signera un contrat de performance avec la coordination du projet afin d'assurer en temps voulu (i) la production régulière des mises à jour du plan de passation des marchés du projet, (ii) le rapport d'activité semestriel, (iii) la qualité des dossiers d'acquisition, y compris ceux soumis à l'avis de non objection de la Banque, et (iv) la tenue à jour des fiches d'acquisition devant servir de support aux revues a posteriori des marchés (PPRs) passés qu'effectuera la Banque mondiale. Le SPM remettra à l'unité de coordination du projet un rapport semestriel d'activités au plus tard quinze (15) jours après la fin du semestre auquel il se rapporte et un rapport final en fin de mandat.

Ces rapports comprendront en outre les recommandations en ce qui concerne tous les aspects qui affectent négativement la passation des marchés et devront être remis en deux exemplaires à la coordination. Le (la) SPM contribuera aux différents rapports sur l'état d'avancement du projet et aux rapports financiers si requis.

OBLIGATIONS DU PROJET

Le projet mettra à la disposition du SPM l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Il mettra également à sa disposition les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service. Une évaluation de la performance sera faite les six premiers mois et joint au rapport semestriel du projet, par la suite les évaluations se feront annuellement.

ÉVALUATION ANNUELLE ET CRITERES DE PERFORMANCE

Les performances du (de la) Spécialiste en Passation de Marchés du projet seront évaluées tous les ans sur la base d'un contrat de performance établi conjointement avec indication des résultats fixés. Les critères d'évaluation seront définis de commun accord entre le Coordonnateur et le Comité de Pilotage. Les résultats de l'évaluation seront partagés avec le Gouvernement et la Banque Mondiale.

DUREE DU CONTRAT

Le contrat à durée déterminée (CDD) aura une durée initiale de (2) ans renouvelables pendant une période maximale égale à la durée restante du projet sous-réserve de performance.

CONFIDENTIALITE

Le ou la Spécialiste en Passation de Marchés retenu (e) pour la présente mission est tenu (e) de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

AUTRES CONDITIONS

Le (la) candidat(e) retenu(e) aura un statut de consultant.

Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020.

Il reste entendu que le recrutement d'un candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions de la clause 3.23 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020, qui précisent que les représentants du gouvernement et les fonctionnaires du pays de l'Emprunteur peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'experts d'un bureau de consultants uniquement lorsque (i) leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet; (ii) leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêts ; et (iii) leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur.

Le Coordonnateur national du projet



Jean AHOLOU